conditions générales

Généralités

- 1. Le « Vendeur » est Meubelzorg B.V., ayant son siège social à Vloeiherkstraat 28B boîtes 1 & 2, 3830 Wellen, Belgique et pour numéro d'entreprise le 0770.982.625.
- 2. L'« Acquéreur » est la personne physique ou la personne morale qui accepte un contrat de vente du Vendeur et/ou qui achète un ou plusieurs produit(s) dans le magasin ou par le biais d'une vente à domicile.
- 3. Les « Conditions de vente » sont les conditions générales de vente telles qu'énoncées dans le présent document.
- 4. Les présentes Conditions de vente s'appliquent à toutes les ventes et offres faites par le Vendeur. Sauf accord écrit contraire et moyennant l'approbation expresse du Vendeur, l'Acquéreur est réputé avoir accepté expressément et irrévocablement les présentes Conditions de vente.
- 5. Toute éventuelle erreur d'impression ou de frappe, ou toute éventuelle autre erreur ou omission dans les brochures de vente, les devis, les listes de prix, les offres, les factures et les autres documents ou informations du Vendeur, tels que le contrat de vente, par exemple, peut être rectifiée sans que la responsabilité du Vendeur ne soit engagée.
- 6. Le Vendeur traite toutes les données à caractère personnel des anciens clients, des clients actuels et des clients potentiels en toute confidentialité et conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée. Les clients peuvent à tout moment demander, corriger, modifier ou supprimer leurs données.
- 7. La nullité d'une disposition des présentes Conditions de vente n'affecte en aucun cas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des présentes Conditions de vente
- 8. Les présentes Conditions de vente et tout contrat de vente entre les Parties sont exclusivement soumis au droit belge. En cas de litige, le tribunal de Hasselt est compétent.

Contrats de vente & factures

9. Une fois que l'Acquéreur a signé le contrat de vente et que le Vendeur a explicitement accepté la commande de l'Acquéreur, la vente est conclue. L'acceptation par le Vendeur se fait par la remise du contrat de vente à l'Acquéreur.

- 10. Pour chaque commande, un acompte de minimum 30% du montant total de la facture est demandé. Dès que le Vendeur a reçu l'acompte, la commande est envoyée au fournisseur.
- 11. L'Acquéreur dispose d'un délai de 5 jours après la conclusion de la vente pour apporter une modification à la commande ou pour annuler celle-ci, en tout ou en partie. En cas d'annulation totale ou partielle de la commande, l'Acquéreur sera redevable d'une indemnité à hauteur de 50% du montant de la facture. Passé le délai susmentionné de 5 jours, l'Acquéreur sera, en cas d'annulation, redevable du montant total de la facture.

Prix & conditions de paiement

- 12. À l'exception des prix annoncés dans les offres et pour autant que l'Acquéreur n'accepte pas explicitement la commande, le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les prix de vente.
- 13. Les prix des produits sont toujours exprimés en euro, TVA comprise. Les frais additionnels sont toujours repris séparément sur la facture.
- 14. Le prix total à payer par l'Acquéreur est le prix indiqué sur le contrat de vente et sur la facture. Les factures doivent être payées le jour de la livraison en cas de paiement par Bancontact. Si l'Acquéreur paie par virement bancaire, il doit fournir une preuve du virement aux livreurs.
- 15. Le Vendeur se réserve le droit de propriété tant que la facture n'a pas été entièrement payée. Le risque est cependant transféré au moment où les biens entrent en possession de l'Acquéreur ou d'un tiers désigné par l'Acquéreur.
- 16. Si l'Acquéreur ne procède pas au paiement, le montant de la facture sera majoré d'intérêts de retard à hauteur de 1,75% par mois sur le montant impayé, et ce à compter de la date d'échéance de la facture et jusqu'au paiement intégral du montant dû.
- 17. Les produits en promotion ou les modèles de stock ne seront ni repris ni échangés.
- 18. En fonction du choix de l'Acquéreur, la commande sera livrée et installée à l'adresse indiquée dans le contrat de vente.

- 19. En ce qui concerne les biens qui ne sont pas de stock, l'Acquéreur est conscient du fait que (les retards dans) l'approvisionnement au Vendeur est indépendant de sa volonté. Sauf accord contraire explicite et écrit, les délais de livraison indiqués dans le contrat de vente sont fournis à titre purement indicatif et ne sont pas contraignants pour le Vendeur. Dès qu'une date de livraison définitive est connue, celle-ci est communiquée à l'Acquéreur.
- 20. Si la livraison est reportée à la demande de l'Acquéreur, le montant total de la facture doit être payé immédiatement. Par ailleurs, des frais de stockage seront facturés à hauteur de 1,5% du montant de la facture par période de 15 jours.
- 21. Si la livraison ne peut avoir lieu au moment convenu pour des raisons imputables à l'Acquéreur, par exemple en cas d'absence de ce dernier, d'absence de preuve de paiement, d'accès impossible ou insuffisant et/ou d'absence d'emplacement de stationnement, etc., et si le Vendeur doit se présenter une deuxième fois, alors le Vendeur pourra exiger une indemnité forfaitaire de 185,00 euros.

Garantie & responsabilité

- 22. Le Vendeur s'engage à ce qu'au moment de la livraison, les biens soient conformes aux spécifications de vente applicables à ce moment-là et qu'ils soient adaptés à l'utilisation à laquelle ce type de biens est normalement destiné. Le Vendeur n'est pas responsable de tout défaut dû à une usure normale des matériaux (textile, cuir, bois, coussins, etc.), à l'installation des biens par des professionnels non qualifiés, à des dommages intentionnels, à une négligence, à des conditions de travail anormales et/ou à un stockage inadéquat. Les modèles de stock sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent.
- 23. La garantie légale de 5 ans commence dès que l'Acquéreur a reçu les biens ou à compter de la date de la première tentative de livraison par le Vendeur. Toute réclamation légale de l'Acquéreur expire au bout d'un délai de 1 an après la constatation du défaut.
- 24. La responsabilité du Vendeur pour les biens défectueux se limite au remplacement ou à la réparation de ces biens défectueux. Le Vendeur n'est en aucun cas responsable des pertes particulières, accidentelles ou indirectes, ainsi que des dommages indirects. Le Vendeur ne peut pas non plus être tenu responsable des situations de force majeure. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité totale du Vendeur ne dépassera en aucun cas le montant total de la facture correspondante.